

COMMUNE DE DREVANT

CONVOCAATION DU 22 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un le vingt-deux septembre, le Conseil Municipal de DREVANT a été convoqué par nous, Patrick BIGOT, Maire de DREVANT, pour une session ordinaire le trente septembre.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu de la réunion du 15 juillet 2021.
- Délibération pour encaissement chèque AXA assurances.
- Délibération pour la rétrocession d'une case du columbarium à la commune.
- Délibération modificative budgétaire.
- Délibération tarifs location salle polyvalente à compter du 1^{er} janvier 2022.
- Délibération pour la mise à disposition de la salle polyvalente aux associations « Drevant évènements et Sprint Country Dancers ».
- Projet de vidéoprotection.
- Etude énergétique de la salle polyvalente.
- Mise en fonctionnement de la borne de recharge VE.
- Point procès en cours Monsieur Stève COFFIN.
- Questions et informations diverses.
 - Projet de mise en sens unique rue de l'Ecole – Quai du Canal.
 - Nouvelle signalétique Drevant avec le département.
 - Renouvellement contrat aidé Eric BERTHET.
 - Réunion FPU du 21 septembre 2021.
 - Devis Entreprise Laumonier (Chemin des Linaires et parking Ilot Godine).
 - Préparation des colis de Noël.
 - Point repreneurs restaurant Ilot de la Godine.
 - Courrier remerciements NAVICABE.
 - Croix du monument aux morts.
 - Sauvegarde des arbres remarquables sur la commune.

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2021

PROCÈS VERBAL DE SÉANCE

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 12
Nombre de suffrages exprimés : 13 dont 1 pouvoir
Date de la convocation : 22.09.2021
Date de l'affichage : 22.09.2021

L'an deux mille vingt et un le trente septembre, le Conseil Municipal de DREVANT s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à dix-huit heures trente sous la présidence de Monsieur Patrick BIGOT, Maire.

Etaient présents : Mrs BIGOT – BOURIGAULT - COFFINIER - DELAUNAY - MAZERAT - NOGUERA - RIVIÈRE - SIBOULET

Mmes FRIAUD - GOZIN - LANGLOIS - METENIER

Absents excusés : M. BOUCHERAT

Absent non excusé : M. MARTINAT

Pouvoir de Monsieur BOUCHERAT à Monsieur NOGUERA

Madame Catherine METENIER est élue secrétaire.

Approbation du compte rendu de la réunion du 15 juillet 2021

Le compte rendu de la réunion du 15 juillet 2021 est approuvé à l'unanimité.

Délibération encaissement chèque AXA assurances

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la réception d'un chèque d'un montant de 80,10 € de l'assurance AXA au profit de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte l'encaissement de ce chèque.

Délibération pour la rétrocession à la commune d'une concession d'une case du columbarium

Le Maire informe le conseil municipal que Madame JACQUIN Danielle, titulaire d'une concession d'une case du columbarium n° 12 située dans le cimetière communal a manifesté par courrier son souhait de rétrocéder cette concession à la commune, à titre onéreux. L'enlèvement de l'urne cinéraire qu'elle contient rendra cette concession libre de toute occupation.

Cette concession a été acquise le 02 avril 2014 pour une durée de 30 ans pour la somme de 750 €. Il convient donc de se prononcer sur le remboursement de la somme de 562,50 € représentant le prix de la concession, diminuée du temps d'utilisation.

Il est à noter que Madame JACQUIN se porte acquéreuse, en remplacement de la case de columbarium, d'une tombe dans le cimetière.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité le remboursement de la somme de 562,50 € et autorise le Maire à signer tous documents y afférant.

Décision modificative budgétaire n°2

Le Maire fait part au conseil municipal qu'il y a lieu de faire une délibération modificative budgétaire comme suit :

Fonctionnement :

- | | | | |
|---------------------|--------------|---------------|-----------|
| ▪ <u>Dépenses :</u> | Chapitre 011 | article 61558 | - 1 000 € |
| | Chapitre 67 | article 678 | + 1 000 € |

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité donne son accord.

Délibération tarifs location salle polyvalente à compter du 1^{er} janvier 2022

Le Maire fait part au conseil municipal d'une possibilité de révision des tarifs de location de la salle polyvalente qui n'ont pas variés depuis mars 2006.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de conserver la tarification actuelle pour l'année 2022.

Délibération pour la mise à disposition de la salle polyvalente au profit des associations « Drevant évènements et Spirit Country Dancers »

Le Maire informe le conseil municipal d'une demande reçu pour la mise à disposition de la salle polyvalente à l'association « Spirit Country Dancers » à titre gratuit les mercredis de 17 h 30 à 20 h 30. Concernant l'association « Drevant Evénements » cette demande concerne le dimanche 7 Novembre et les 11 et 12 Décembre 2021.

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte de donner gratuitement la salle polyvalente à ces associations. Les conventions de mise à disposition seront établies préalablement à l'utilisation entre les parties.

Projet de vidéoprotection.

Le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu les devis des trois entreprises consultées pour le projet d'installation d'un système de vidéoprotection sur la commune.

Il demande au conseil municipal de se prononcer sur la poursuite de ce projet et s'il souhaite que le Maire entame les démarches de demandes de subventions pour le financement de cette dépense qui sera inscrite au budget primitif 2022.

Après en avoir délibéré le conseil municipal donne son accord sur ce projet et autorise le Maire à poursuivre les démarches nécessaires aux demandes de financement.

Etude énergétique de la Salle polyvalente.

Le Maire fait part au conseil municipal qu'il serait nécessaire, si le budget le permet, d'engager l'étude énergétique de la salle polyvalente. Un devis a été fournis par le bureau d'études SEITH en Novembre 2020 pour un montant 3 600 € TTC.

Après en avoir délibéré le conseil municipal donne son accord et autorise le Maire à poursuivre les démarches.

Mise en fonctionnement de la borne de recharge véhicules électriques VE.

Le Maire fait part au conseil municipal de la mise en service de la borne de recharge de véhicule électrique VE sur le parking du restaurant par l'entreprise CITEOS. Il demande au conseil municipal de se prononcer sur le choix de la mise à disposition de cet équipement. A savoir si celle-ci est mise à disposition gratuitement en libre-service ou non.

Après en avoir délibéré le conseil municipal donne son accord pour la mise à disposition gratuite de cet équipement et en libre-service 24h/24h pour les visiteurs de notre commune ou clients du restaurant.

Par contre il est demandé que les deux prises de charge lente en 230 V soient désactivées.

Point procès en cours Monsieur Stève COFFIN.

Le Maire fait part au conseil municipal que la partie adverse a transmis à notre avocat une proposition d'offre transactionnelle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'issue d'un vote à mains levées (11 contre et 2 abstentions : Mrs Delaunay et Mazerat) rejette cette proposition.

Le Maire confirmera donc la position du conseil municipal à notre avocat et lui demandera de poursuivre ce dossier comme initialement prévu.

Questions diverses

▪ **Projet de mise en sens unique rue de l'École – Quai du Canal :**

Suite à l'étude transmise par le CIT du Département, le Maire demande au 3^{em} Adjoint Mr Rivière d'organiser rapidement une visite sur site avec les membres du conseil municipal. Cette réunion devra permettre de valider l'implantation des panneaux prévus dans l'étude et d'envisager leur mise en place sur le budget 2022.

Le Maire souhaite l'organisation d'une réunion d'information auprès des riverains avant décision du conseil municipal.

▪ **Nouvelle signalétique Drevant avec le département :**

Le Maire présente la nouvelle signalétique touristique de Drevant réalisée conjointement et gratuitement avec les services du Département. Ces nouveaux panneaux au nombre de cinq seront installés sur les axes Nord/sud et Est/Ouest en direction de Saint Amand Montrond puis de Drevant. Prévision fin d'année 2021.

▪ **Renouvellement contrat aidé Eric BERTHET :**

Le contrat aidé de Monsieur Eric BERTHET va être renouvelé pour une durée de 6 mois à compter du 1^{er} octobre 2021 jusqu'au 31 mars 2022.

▪ **Réunion FPU (fiscalité professionnelle unique) du 21 septembre 2021 :**

Le Maire rappelle qu'à sa demande une réunion d'information avait été organisée le 21 Septembre à Drevant en présence de Mr Daniel Bône Président de la communauté de communes Cœur de France qui porte ce projet.

Malgré l'importance de cette réunion, qui impactera les finances de nos communes dès 2022 ou 2023, Le Maire regrette que 7 membres seulement du conseil municipal étaient présents ce soir-là.

▪ **Devis Entreprise Laumonier :**

A la demande du Maire plusieurs devis ont été reçus :

- Chemin des Linaires arasement des rives sur 250 ml d'un montant de 3 841 € TTC
- Rue des linaires devant le n°21 pour un montant de 1830,00 € TTC
- Parking Ilot de la Godine pour matérialiser l'emplacement des véhicules électriques pour un montant de 4 147 ,44 € TTC. Pas de décision prise ce jour.

▪ **Préparation colis de Noël :**

Madame Catherine METENIER va programmer une réunion avec les membres de la commission pour les colis de Noël aux personnes âgées de 70 ans et plus afin de choisir le fournisseur.

▪ **Point repreneurs restaurant Ilot de la Godine :**

Le Maire informe le conseil que deux dossiers sérieux ont donné lieu à des visites.

Bien entendu compte tenu de l'importance du sujet, aucune décision prise à ce jour sans concertation préalable du conseil municipal.

▪ **Courrier de remerciements NAVICABE :**

Le Maire fait part d'un courrier de remerciements reçu de Monsieur André BARRE, Président de l'association NAVICABE, pour la mise à disposition d'un bateau de la commune de Drevant à leur association.

▪ **Monument aux morts Remplacement de la croix de guerre :**

Le Maire fait part que celle-ci est cassée et qu'il est nécessaire de la remplacer.

Un devis a été demandé à l'entreprise Casamayor d'Etréchy pour un montant de 3 856 €.

Le Maire va demander d'autres propositions (les prestataires sont rares) tout en sachant que ce type de travaux demande beaucoup de professionnalisme donc des coûts assez conséquents.

Le Maire va se rapprocher également vers les associations d'anciens combattants pour éventuellement percevoir des aides ou subventions. Aucune décision de prise

▪ **Sauvegarde des arbres remarquables sur la commune :**

Suite à la proposition de Mr Mazerat, Le Maire confirme à ce dernier d'engager sans attendre les démarches nécessaires à la protection des arbres remarquables de notre commune en conformité avec les derniers documents d'urbanisme en vigueur PLUi-H

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30 et ont signé les membres présents.